



Le président du directoire

Monsieur Christian FAVIER
Président de l'Association ORBIVAL
Zone Europarc
1, Rue Le Corbusier
94000 CRETEIL

Saint-Denis, le 7mai 2020

Monsieur le Président,

Alors que notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, je souhaitais m'adresser à vous pour partager les décisions importantes que nous avons été amenés à prendre pour accompagner l'effort de lutte contre la pandémie, mais aussi contribuer à notre échelle au redressement économique de notre pays.

Dès le 17 mars dernier, la Société du Grand Paris a demandé aux entreprises de suspendre temporairement leur activité sur les chantiers du Grand Paris Express. La priorité absolue était de garantir la sécurité sanitaire pour tous les compagnons et de se mettre en cohérence avec les mesures visant à stopper la propagation du virus. Par ailleurs, les conditions techniques n'étaient plus réunies pour poursuivre les travaux, dans un contexte exceptionnel résultant de l'instauration de mesures de limitation des déplacements, et compromettant la disponibilité d'une partie du personnel, des fournisseurs et des services de secours.

Afin d'éviter qu'une crise sociale et économique ne vienne s'ajouter à la crise sanitaire, notre devoir de maître d'ouvrage est à présent d'accompagner et de soutenir la reprise des chantiers pour sauvegarder l'activité et les emplois qui dépendent du Grand Paris Express, tout en garantissant les conditions de sécurité sanitaire de cette reprise pour les compagnons.

Au moment de l'arrêt des travaux le 17 mars dernier, les chantiers du Grand Paris Express représentaient 6 500 emplois directs, ce qui constitue un enjeu considérable pour l'économie du pays. La Société du Grand Paris a en ce moment plus de 1000 entreprises sous contrat et fournisseurs dont elle assure directement le paiement des prestations et qu'il s'agit de soutenir dans cette période difficile. Le Grand Paris Express forme un écosystème important qu'il convient d'accompagner dans la période actuelle.

.../...

Au-delà des enjeux économiques globaux, la reprise est également une nécessité pour la poursuite du GPE lui-même. En effet, la fragilisation voire la disparition de certaines des entreprises les plus fragiles, serait non seulement dramatique mais également de nature à mettre à risque la réalisation du GPE car vous connaissez l'importance de la mobilisation des savoir-faire, souvent rares pour ce type de projet complexe.

Aussi, depuis le 20 avril, les chantiers du Grand Paris Express reprennent progressivement, dans le strict respect des mesures sanitaires spécifiques mises au point pour assurer la sécurité des compagnons et avec des exigences élevées en matière de contrôle des nuisances.

Ces mesures ont été définies en concertation avec l'Etat, les autorités de santé, les maîtres d'œuvre et les entreprises de génie civil. Les règles d'hygiène et de distanciation sociale ont été formalisées au sein d'un guide de bonnes pratiques édité par l'OPPBTP le 2 avril et régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances sur cette maladie. Elles s'imposent à toutes les entreprises et sont déclinées sur chaque chantier du Grand Paris Express afin d'assurer la sécurité des compagnons. La mise en œuvre de ces mesures sur le terrain par les entreprises est contrôlée par la Société du Grand Paris et le coordonnateur sécurité et protection de la santé missionné par ses soins.

A titre d'illustrations, voici quelques mesures concrètes prises pour permettre la reprise :

- Mise en place de points de désinfection des mains : ajout de points d'eau et de distributeurs de savon ou gel hydroalcoolique (entrées de chantier, entrée de base vie et différents endroits du chantier) ;
- Affichage clair sur le risque sanitaire covid-19 : affichage aux entrées du chantier, entrées sortie base-vie, intérieur des bungalows, réparti sur les chantiers le long des circulations ;
- Réorganisation des circulations sur les chantiers pour éviter au maximum les croisements entre les personnes ;
- Réaménagement des bases vie pour éviter des situations ne respectant pas les préconisations sanitaires (distanciation sociale) : limitation du nombre de personnel dans les locaux (rotations d'effectif) ;
- Nettoyage et désinfection des bases vie : avant et après chaque prise de poste, il est procédé à un nettoyage fin de la base vie et des réfectoires. La fréquence de nettoyage des sanitaires est augmentée et des produits désinfectants sont mis à disposition pour que les personnes fassent elles-mêmes une première désinfection ;
- Désinfection des engins à chaque prise de poste.

Par ailleurs, nous sommes pleinement conscients que la sensibilité aux nuisances est plus forte dans ce contexte particulier de confinement et de télétravail. En ce sens, nous avons demandé et étudié avec les entreprises, les moyens de planifier la reprise de façon progressive tout en continuant à réduire au maximum les nuisances que peuvent générer les chantiers.

J'aurai l'occasion de revenir vers vous sur les incidences, notamment calendaires, de cette crise sur le Grand Paris express. Il est malheureusement encore trop tôt pour les évaluer. Les conférences de lignes qui seront organisées à l'automne 2020 permettront de vous exposer à date l'état des réflexions.

La reprise des travaux dans les emprises proches de bâtis densément occupés a été organisée afin de minimiser les gênes aux riverains, notamment par la mise en place d'horaires moins étendus qu'avant la mise en place du confinement ou le décalage temporaire de certaines opérations.

Dans l'intervalle, Deniz BOY, Directeur des relations territoriales se tient à votre disposition pour assurer un dialogue permanent, nécessaire à la bonne marche de notre projet commun.

Comme vous pouvez le constater, malgré les innombrables contraintes nouvelles introduites par la crise du Coronavirus, la SGP reste totalement mobilisée pour **réussir, avec vous, le plus grand projet d'Europe**. ~~La levée obligataire de 1,5 milliards d'euros sur 30 ans réalisée le 28 avril témoigne à la fois de la mobilisation des équipes malgré le confinement, et de la très bonne perception du projet par les investisseurs malgré la crise.~~

Les chantiers reprennent, progressivement, les procédures d'appel d'offres ne sont pas arrêtées, les financements continuent à se mettre en place, et c'est donc dans la continuité que notre conseil de surveillance, conformément à un ordre du jour déjà fixé il y a plusieurs mois, a autorisé le 29 avril, le relèvement du plafond d'emprunt annuel de l'entreprise et du plafond de son programme EMTN (Euro Medium Term Note), le portant à 20 milliards d'euros. Cette sécurisation supplémentaire du financement du Grand Paris Express permettra de maintenir, jusqu'à horizon 2023, un niveau des dépenses d'investissement se situant entre 4 et 5 milliards d'euros par an au profit des entreprises et de l'emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Thierry DALLARD